

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

PDG : Diramba en démonstration de force à Mouila !

J.O.
Mouila/Gabon

Le ministre du Tourisme et ancien édile de la ville de Mouila, Jean-Norbert Diramba, après son retour au Parti démocratique gabonais (PDG), a battu, samedi dernier, le rappel des troupes du chef-lieu de la province de la Ngounié. À l'occasion de "la Journée du camarade", l'ex-vice président du parti de l'opposition "Les Démocrates", a organisé une grande manifestation des militants "Pdgistes" de la contrée. Question d'appeler les militants à se projeter vers les présidentielles de 2023 afin d'y apporter leur soutien au Distingué camarade président, Ali Bongo Ondimba.

La "Journée du camarade" placée sous le thème "Cap vers 2023" a donné lieu, entre autres, à l'engagement militant de nombreux cadres de la localité, et la prise de parole du président de la coordination de ladite journée, Jean-Norbert Diramba.

Après le mot de bienvenue prononcée par Pascaline Mamboundou, secrétaire communale, Estelle Moukagni, a fait un plaidoyer sur les cancers fé-



Jean-Norbert Diramba, au centre, parmi les siens à Mouila.

minins, à l'occasion d'Octobre Rose. Profitant ainsi à lancer un appel au dépistage et créer un mouvement de lutte contre ces cancers dans la commune. D'ailleurs, l'ancien maire a contribué financièrement.

Neuf militants se sont succédé devant le pupitre pour rendre compte du discours du secrétaire général du parti. Avant que de nombreux cadres et militants viennent, à leur tour, affirmer leur attachement au président du PDG, et surtout de l'accompagner à la présidentielle de 2023. Le clou de la manifestation aura

été la prise de parole de "Petit Léon-Mba". Dans une ambiance de ferveur militante, M. Diramba a décliné les grandes réalisations du président de la République depuis 2009 : la route Port-Gentil/Omboué, donnant un accès direct à la province de la Ngounié, la Zone économique de Nkok avec plus de 7 000 emplois, l'implantation de la société Olam non loin de Mouila, l'assurance maladie avec la CNAMGS, et bien d'autres œuvres. D'où, a-t-il insisté pour que toutes les forces militantes convergent vers les élections présidentielles de 2023.

Législatives partielles : les responsables des médias publics encouragés à plus d'équité

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

Le ministre de la Communication, Pascal Houangni Ambourou, a exhorté les responsables des médias publics à réserver équitablement l'espace médiatique à tous les candidats engagés dans la campagne des élections législatives partielles des 15 et 29 octobre prochains dans le 1er siège du premier arrondissement de Tchibanga, dans le 1er siège du département de l'Ogoulou (Mimongo) et dans le 2e siège du département de la Zadié (Mekambo).

Dans une communication faite hier à son cabinet, le membre du gouvernement a rappelé aux patrons des médias publics, Gabon 1ère, Agence gabonaise de presse (AGP), Radio Gabon et Gabon 24, la responsabilité qui est la leur "de couvrir cette élection en montrant à l'opinion nationale et l'ensemble des acteurs politiques,

notre sens de l'observation stricte de l'équité dans le traitement de l'information entre les partis politiques et candidats indépendants". Non sans leur rappeler un impératif : respecter la logique garantie par les textes officiels, notamment le Code de la communication. Lequel exige de chaque média de rendre compte de "ce qui se passe sur les sièges en compétition politique d'une part et respecter les temps d'antenne retenus par la Commission d'égal accès mise en place par la Haute autorité de la communication (HAC) d'autre part".

Et ce dernier d'insister : "Eviter les titres qui dérangent et présentent une autre réalité que celle qui est vécue dans les localités concernées par ladite élection". Ce qui pour Houangni Ambourou met en avant des notions d'éthique et de déontologie, qui du reste doivent trouver tout leur sens dans les productions des journalistes qui couvrent la campagne.



Le ministre de la Communication échangeant avec les responsables des médias publics.

Miroir du gouvernement Avancées, mais...

L'audition, la semaine écoulée, du ministre d'État en charge de l'Intérieur par la Cour constitutionnelle a suscité un grand intérêt dans l'opinion, pas seulement au niveau des acteurs politiques, mais aussi au sein de la population. Cela au regard des sujets abordés par les juges constitutionnels et les membres du gouvernement : le ministre d'État Lambert-Noël Matha, et sa collègue en charge des Relations avec les Institutions constitutionnelles et les Autorités administratives indépendantes, Denise Mekam'ne Edzidzie-Taty.

Parmi les points à l'ordre du jour de cette séance dirigée par la présidente de la Haute juridiction, Marie-Madeleine Mborantsuo, figurent la révision du fichier électoral et l'établissement de la Carte nationale d'identité (CNI). C'est surtout cette dernière question qui sera abordée ici. Une chose est vraie, comme l'a relevé la présidente de la Cour constitutionnelle, à juste titre, les Gabonais

crient ici et là qu'ils n'arrivent plus à se faire établir ce sésame. Le moins que l'on puisse dire c'est que les éléments de réponse versés par le ministre d'État Matha sont de nature à rassurer à première vue. Puisque, à ses dires, le dossier évolue assez bien avec les nouveaux partenaires au nombre desquels la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGI), l'ANINF, la Commission nationale de protection des données à caractère personnel, etc.

Le patron de l'Intérieur a également souligné qu'actuellement le spécimen de la CNI est validé ; près de 500 000 cartes sont en stock et attendent d'être personnalisées ; cette carte pourra être produite dès le mois de décembre de cette année 2022. Ce sont là des informations plutôt positives et rassurantes dans l'espoir que ces délais vont être respectés.

Cependant, il y a une petite inquiétude qui émane du

côté du financement de cette action. Et le ministre d'État l'a signifié avec beaucoup de subtilité lorsqu'il a dit aux juges constitutionnels que les nouveaux partenaires ont fait avancer le dossier à 80 % contre un paiement n'équivalant seulement qu'à 20 % des tâches effectuées. Toute chose qui montre que le financement ne suit pas. L'inquiétude vient donc de ce qu'il adviendrait au cas où les nouveaux partenaires se montreraient exigeants quant au financement. Et là, il faudra se tourner vers les ministres financiers. Et d'aucuns de suggérer à la Cour constitutionnelle d'auditionner ces membres du gouvernement. Car, au regard du caractère impérieux de la CNI, ce dossier mérite d'être classé parmi les actions prioritaires. Et les Gabonais ont assez attendu.

ONDOUBA'NTSIBAH